

**Rapport annuel de
la commission communale
pour l'accessibilité**

Ville de Dourdan

2016

THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics.....	5
3. Services de transports collectifs et intermodalité.....	6
4. Cadre bâti – Établissements recevant du public.....	7
5. Cadre bâti - Logements.....	8
6. Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	8
7. Conclusion – Fiche de synthèse.....	9

1. Données générales

1.1. Informations administratives de la commune

La commune de Dourdan est située au Nord-Ouest de l'Essonne, à proximité des Yvelines et de l'Eure-et-Loir, elle compte 10 493 habitants. Ses coordonnées sont les suivantes :

Hôtel de Ville
Esplanade Jean Moulin – BP 70107
91410 DOURDAN CEDEX

Personne administrative référente :

Caroline Renoncé
01.60.81.17.83

1.2. Informations administratives de la CCA

La Commission Communale pour l'Accessibilité, ci-après dénommée CCA, a été créée le 21 novembre 2014, et ses missions sont les suivantes :

- Dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Ad'AP d'une part, et ceux qui sont accessibles aux personnes handicapées d'autre part ;
- Etre destinataire des projets d'Ad'AP concernant les ERP situés sur le territoire communal et des documents de suivi de l'exécution des travaux prévus dans ces Ad'AP ;
- Etablir et présenter annuellement au Conseil municipal un rapport sur ces différents aspects.

Les membres de la CCA, désignés par arrêté du 2 mai 2016, sont les suivants :

- Les représentants de la commune :

- Madame Maryvonne BOQUET, Maire de la Commune,
- Mme Catherine AUBERT, 2^{ème} Adjointe chargée des Solidarités, des Personnes âgées, du Logement, de la Santé et du Handicap,
- Mme Sylvine HENDELUS, 4^{ème} Adjointe chargée du Commerce, du Tourisme et des Transports,
- M. Didier LECRENAIS, Conseiller municipal délégué aux Travaux,
- Mme Claudine KIEFFER, Conseillère municipale déléguée aux Conseils de quartiers et à la surveillance des opérations funéraires,

- Les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique :

- L'Association des Handicapés de Dourdan et son canton,
- L'Inter Association Dourdan Essonne Sud,
- L'A.P.A.E.I. Sud Essonne,
- L'Association des Paralysés de France,
- L'Association Valentin Haüy jusqu'au 1^{er} mai 2016,

A sa demande, l'association Valentin Haüy n'est plus membre de la présente commission à compter du 2 mai 2016 en raison de la démission de la personne représentant cette association.

- Les représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées :
 - L'Union Nationale des Retraités et des Personnes Âgées de Dourdan,
 - L'Association Entraide,
 - L'Association Généralettes,
- Les représentants des acteurs économiques :
 - Le représentant de l'Association des commerçants de Dourdan (ACARED),
- Les représentants d'autres usagers de la ville :
 - 2 usagers en fauteuil roulant.

Compte tenu de l'intérêt de tous les membres pour l'ensemble des problématiques liées à l'accessibilité, chacune des réunions regroupe l'ensemble des membres de la CCA.

Sur l'année 2016, la commission s'est réunie 4 fois :

- 8 février : visite du bâtiment destiné à accueillir le Point Information Jeunesse,
- 21 mars : présentation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) complété intégrant les Installations Ouvertes au Public (IOP) communales,
- 23 mai : visite du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville avant travaux de réaménagement,
- 9 décembre : bilan de l'année écoulée et perspectives pour 2017.

2. Voirie et espaces publics

2.1. État d'avancement – Document d'accessibilité

L'élaboration du document PAVE était prévue au budget 2015, mais la réglementation de 2014 ayant donné lieu à l'adoption de l'agenda d'accessibilité programmée pour les ERP et les IOP. Ainsi, cela a conduit à utiliser à cette fin le budget prévu initialement pour le PAVE, et par voie de conséquence à reporter l'élaboration du PAVE. Il sera proposé au budget prévisionnel de 2017.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

La Ville de Dourdan est desservie par 2 gares RER (ligne C) et par 13 lignes de bus.

Concernant les arrêts de bus, une programmation de travaux a été élaborée par la Commune pour faire partie intégrante de l'Ad'AP du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA Ad'AP) du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) en 2015.

Dans le cadre du bilan de la 1^{ère} année du SDA Ad'AP, la commune a transmis au STIF le nom des points d'arrêt mis aux normes en 2016 :

- « Beaufort » (2 arrêts)
- « rue Nicéphore Niepce » (1 arrêt)

3.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Le STIF ne subventionne les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt que si les travaux prévus sur une même ligne de bus sont programmés sur 4 ans au maximum. Or la configuration de Dourdan ne peut répondre favorablement à cette contrainte actuellement étant donné qu'une seule et même ligne de bus dessert la grande majorité des points d'arrêts de la commune. Aussi, la Ville de Dourdan ne déposera de dossier de demande de subvention auprès du STIF qu'une fois une grande partie des travaux déjà réalisés, sans subvention, donc sur une période plus importante que prévue dans la programmation transmise au STIF dans le cadre du SDA Ad'AP.

En 2016, les arrêts de bus du quartier de Beaufort ont été mis aux normes, à la faveur de travaux de voirie plus importants où la problématique des transports a été revue. Il a ainsi été créé un rond point destiné au retournement du bus scolaire pour les écoles primaires. Ceci permet ainsi d'éviter une marche arrière dangereuse et supprime un point d'arrêt inutile : l'unique point d'arrêt « rue Nicéphore Niepce » est à présent utilisé en montée et en descente.

4. Cadre bâti – Établissements recevant du public

4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

La Commune possède 33 établissements recevant du public (ERP) qui ont tout d'abord fait l'objet d'une programmation de travaux de mise en accessibilité dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sur une durée de 6 ans.

Cet Ad'AP a ensuite été complété cette année par l'ajout des Installations Ouvertes au Public, au nombre de 20.

Aussi, au vu de l'importance du patrimoine, l'Ad'AP final validé par le Préfet comporte une programmation sur 9 ans.

4.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

L'Ad'AP prévoit la 1^{ère} année, donc avant fin juin 2017, la mise aux normes de :

- groupe scolaire Jean-François Régnard car des travaux de réfection globale du restaurant scolaire étaient programmés,
- l'office du tourisme car les travaux de mise aux normes sont minimes (une dérogation a été obtenue pour l'accès en fauteuil à la salle d'exposition).

Les travaux de mise aux normes de la cantine Régnard ont été réalisés l'été 2016, les travaux dans le reste du groupe scolaire seront proposés au budget prévisionnel 2017 pour des travaux au 1^{er} semestre.

Au 9 décembre 2016, les travaux à l'office du tourisme sont prévus d'être terminés pour la fin de l'année car la compétence tourisme dont dépend cet établissement sera transférée au 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.

La mise aux normes de l'hôtel de ville doit être terminée mi-2018, les travaux ont donc déjà commencé étant donné leur ampleur. Sur 2016, ont déjà été modifiés l'accueil de l'hôtel de ville, le service état civil, le bureau de Madame la Maire et son secrétariat. Sont envisagés sur 2017 la création de WC accessibles, une rampe d'accès pérenne menant au nouvel accueil, une signalétique intérieure et extérieure adaptée, la construction d'un édicule pour créer une salle d'attente attenante au nouvel accueil, la mise aux normes des escaliers et autres petits aménagements.

5. Cadre bâti - Logements

5.1. État d'avancement –Documents d'accessibilité

Le recensement de l'offre de logements accessibles n'a pas encore été abordé.

5.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Aucun maître d'ouvrage public ou privé n'a sollicité la commission.

6. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

L'ensemble des thématiques concernant l'accessibilité est suivi par la commission communale pour l'accessibilité. Compte tenu de l'avancement de la commune et du calendrier imposé par la loi de 2014 sur l'accessibilité, le domaine de la voirie sera traité par la suite. Aussi, la commission pourra s'assurer que le lien soit fait entre les différents diagnostics.

Avant chaque projet de travaux sur site appartenant à la Ville, l'avis de la commission est recueilli sur tous les points pour lesquels elle estime utile d'y effectuer des aménagements. Ces préconisations sont notées sous forme de compte rendu de visites, et sont soit intégrées dans les projets de travaux, soit refusées et dans ce cas, le refus est justifié.

Cette année, lors de la création du Point Information Jeunesse dans les locaux de l'ex-CPAM situés rue Jubé de la Pérelle répondant pourtant aux normes accessibilité, la commission a été sollicitée et les aménagements réalisés ont pris en compte les propositions de la commission sauf une (barre amovible dans les WC) qui s'est avérée pouvant être dangereuse.

De même, la commission a été sollicitée en amont pour les travaux à l'hôtel de ville.

7. Conclusion – Fiche de synthèse

7.1. Voirie et espaces publics

1. Date d'élaboration du PAVE : à venir

7.2. Services de transports collectifs et intermodalité

2. Date d'élaboration de la programmation pour le SDA ADAP d'Ile-de-France : 26 juin 2015
3. Nombre de lignes :
 - 13 lignes de bus, dont une interne à Dourdan composée de plusieurs sous-lignes
 - 1 ligne de RER (ligne C)
4. Nombre de points d'arrêts diagnostiqués :
 - 34 points d'arrêts de bus (dont 6 impossibilités techniques avérées)
 - 2 gares RER
5. Nombre de points d'arrêts accessibles fin 2016 : 14 arrêts de bus
6. Nombre de points d'arrêts rendus accessibles en 2016 :
 - 3 arrêts de bus
7. Nombre de matériel roulant : 3 bus pour la ligne de transport urbain
8. Nombre de matériel roulant par service de transport accessibles en 2016 :
 - 2 bus depuis 2008 sur la ligne du transport urbain
9. Date de mise en accessibilité des pôles d'échange :
 - 2008 pour la gare routière du centre-ville (au niveau de la gare RER « Dourdan ») dont les points d'arrêts sont intitulés « Gare »
 - 2001 pour la gare routière du chemin du champ de courses (au niveau de la gare RER « Dourdan la Forêt ») dont les arrêts sont intitulés « Chemin du Champs de Courses », « Cité scolaire », « La forêt », « Lycée »...
10. Nombre de plaintes relatives à l'accessibilité reçues par le transporteur intramuros et en mairie en 2016 : aucune

7.3. Cadre Bâti – établissement recevant du public et logement

11. Nombre d'ERP publics : 33 communaux + 8 intercommunaux + 2 collèges + 2 lycées
12. Nombre d'ERP privés ayant déposé un Ad'AP en 2016 : 9 (dont 7 ont été validés)
13. Nombre de diagnostics réalisés sur des ERP publics : totalité communaux et intercommunaux de Dourdan
14. Nombre d'ERP publics communaux mis en accessibilité en 2016 : 2 partiellement

7.4. Gouvernance et pilotage :

15. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux différents types de handicap : tous handicaps pris en compte lors des travaux effectués site par site

7.5. Budget communal annuel

16. Budget transport 2016 : 60 000 €
17. Budget ERP 2016 : 110 000 €
18. Budget total : 3,62 % du budget global d'investissement